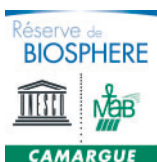


Parc naturel régional

de

Camargue



Arbres en
Camargue :
quels rôles,
quels enjeux ?
30 ans
d'opérations
de reboisement

Dossier
de presse



Arbres en Camargue : quels rôles, quels enjeux ? 30 ans d'opérations de reboisement

Séminaire : Bilan et perspectives Mercredi 3 décembre 2014 Mas de Rousty

Sommaire

p 3	Programme du séminaire
p 4	Les espaces boisés en Camargue
p 6	La politique de reboisement du Parc naturel régional de Camargue
p 7	Le bilan qualitatif et quantitatif
p 7	- La sensibilisation et la mobilisation des acteurs du territoire
p 8	- Le choix des essences : une étape fondamentale et évolutive
p 8	- Etude des évolutions et chiffres cls
p 9	- Les résultats de l'enquête auprès des planteurs
p 9	- Etat des lieux des espaces boisés
p 12	Les enjeux de l'arbre en Camargue
p 14	Les perspectives pour la politique de reboisement

Infos pratiques

Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty – 13 200 ARLES
Tel : 04 90 97 10 40

Contacts presse

Roberta Fausti, Chef de projet communication institutionnelle,
Tel : 04 90 97 19 74 / doc@parc-camargue.fr
David Bienaimé, Chargé de mission reboisement, Tel : 04 90 97 10 40
reboisement.pnrc@gmail.com

*Ce dossier de presse est téléchargeable
sur le site Internet du Parc de Camargue à l'adresse
www.parc-camargue.fr/newsletter/DP_reboisement.pdf
ou sur le site www.parc-camargue.fr, rubrique Téléchargement,
Espace presse*

*Crédits photographiques : sauf mentions
contraires, les photographies sont de
l'équipe du Parc*

Rédaction : Argos Communication



Mas de Beaujeu © Jean E. Roche / Parc naturel régional de Camargue

Le Parc naturel régional de Camargue mène depuis 30 ans une politique de reboisement.

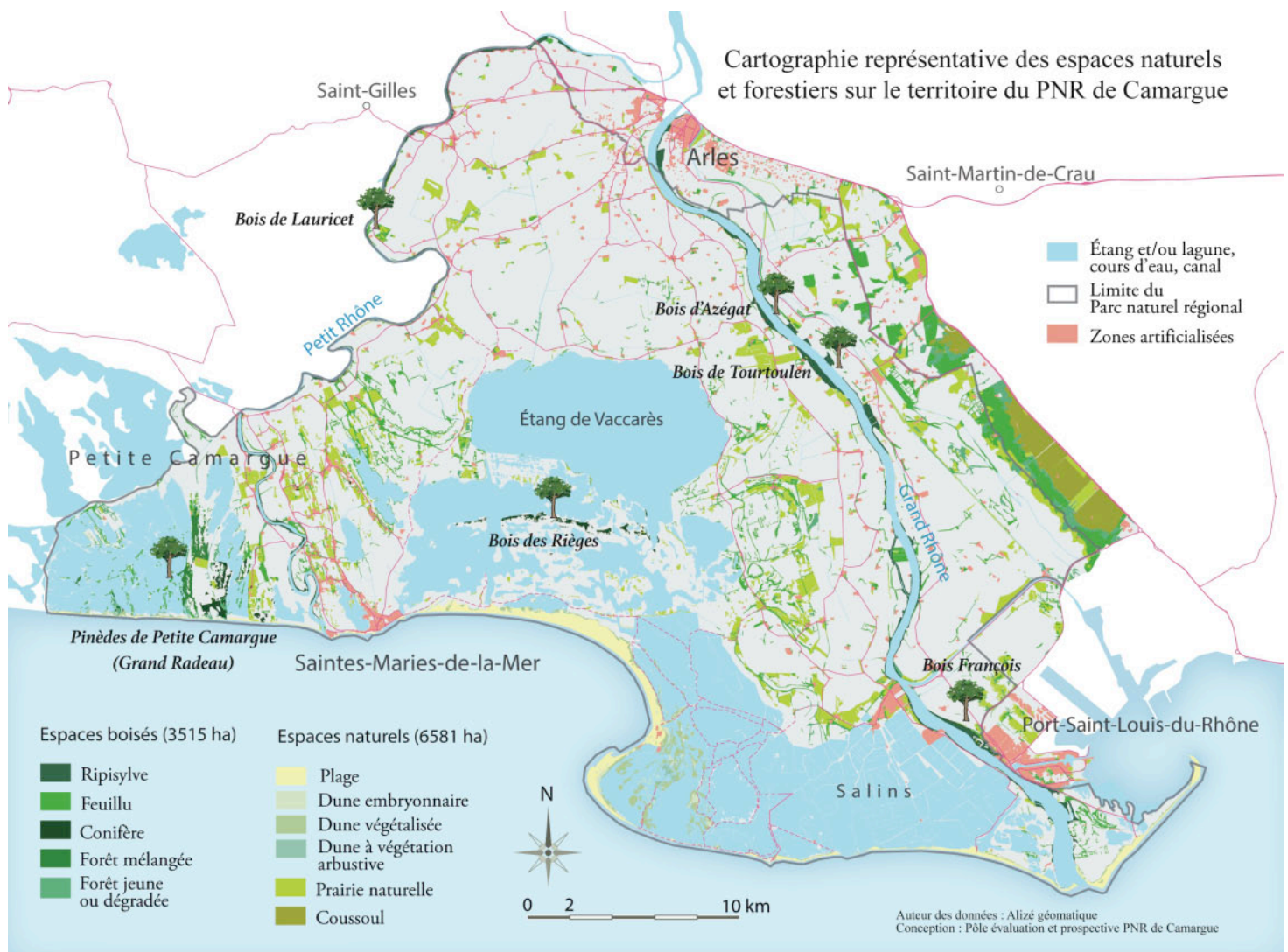
Au terme de cette longue période et à la suite de l'opération « Reboisons la Camargue » du 27 novembre 2014, le Parc naturel régional de Camargue a souhaité organiser **un séminaire de réflexion**.

Il va permettre d'opérer un bilan sur les actions passées et d'obtenir des éléments de réponse précis concernant la place de l'arbre en Camargue.

Ainsi, le Parc naturel régional de Camargue, ses partenaires et les acteurs du territoire vont être à même de **redéfinir les grands axes du programme de reboisement pour les années à venir**.

Programme du séminaire

- 9h00 : Accueil des participants
- 09h15 : Ouverture officielle du séminaire (Roger de Murcia)
- 09h30 : Projection photographique des arbres et milieux boisés de Camargue (Jean-Emmanuel Roché)
- 09h40 : Présentation générale des espaces boisés camarguais (Stéphan Arnassant et David Bienaimé, PNRC)
- 10h00 : Valeur paysagère et esthétique de l'arbre en Camargue (Sylvie Lalot, Ingénieur-Paysagiste DPLG)
- 10h20 : Pause café
- 10h40 : Les ripisylves de Camargue (Patrick Grillas, Tour du Valat)
- 11h00 : Les pinèdes de Petite Camargue (Pascal Guénot, ONF)
- 11h20 : Les dunes boisées de Camargue (Nicole Yavercovski - Tour du Valat)
- 11h40 : Prise en compte des boisements dans la Trame verte et bleue (continuité écologique) (Stéphan Arnassant, PNRC)
- 12h00 : Bilan de l'opération annuelle de la distribution d'arbres aux habitants et propriétaires fonciers du Parc (David Bienaimé, PNRC)
- 12h20 : Clôture du séminaire (Régis Vianet, Directeur du PNRC)
- 12h30 : Buffet



Les espaces boisés en Camargue

Le territoire camarguais est constitué de milieux naturels à haute valeur patrimoniale que le Parc s'attache à préserver au travers de différentes actions dont celle du reboisement, inscrite dans la Charte du Parc.

Par conséquent, créer de nouveaux espaces boisés, renforcer les boisements existants, sont autant d'actions qui contribuent à l'accueil et à la préservation de la biodiversité, au maillage écologique et paysager du territoire camarguais.

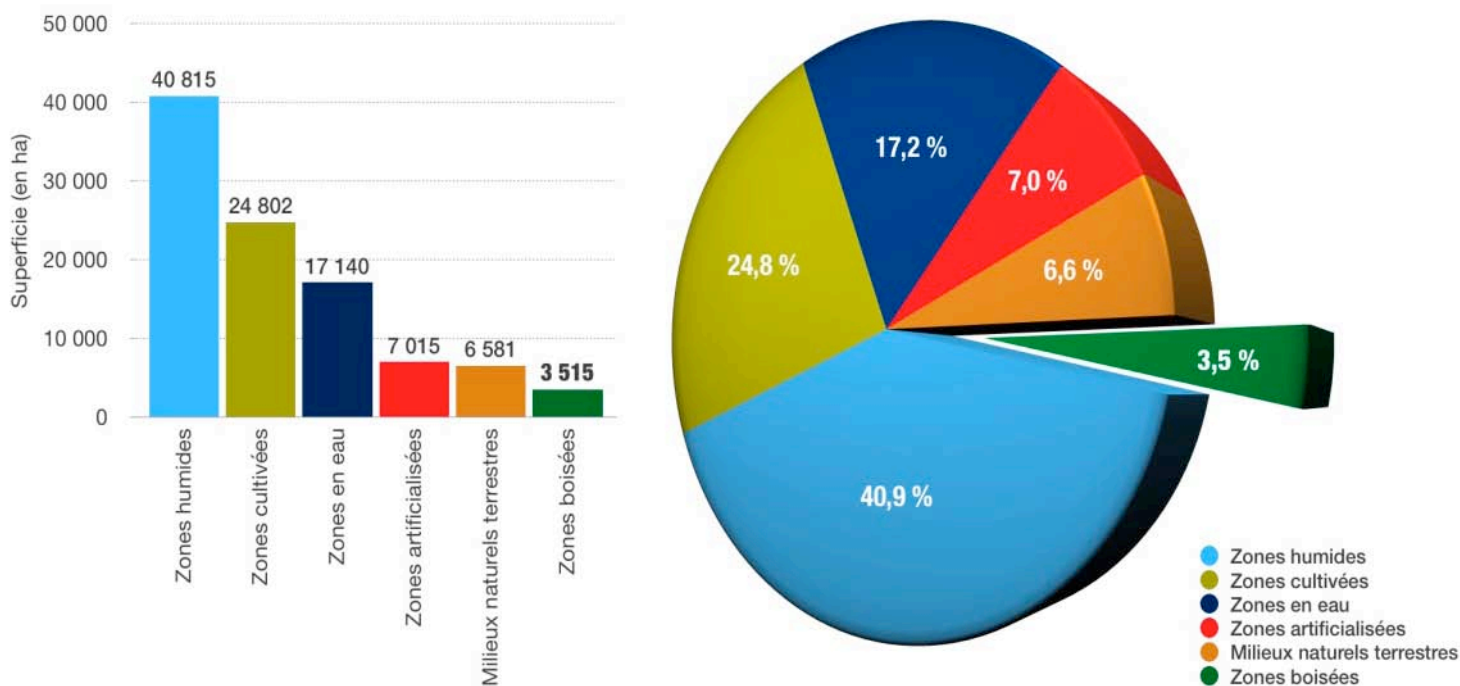
Territoire totalement atypique au niveau forestier, la Camargue présente un patrimoine boisé et arboré extrêmement réduit en surface - 3,5 % du territoire soit 3515 ha sur les 100 256 ha du PNR - mais d'une exceptionnelle qualité, et surtout pour certains, quasiment uniques à l'échelle du territoire national.

La faible représentativité des boisements constitués et les particularités écologiques du territoire placent l'arbre en qualité "d'objet" » souvent à la marge, mais à l'intérêt patrimonial fort du fait de sa rareté.

En Camargue plus qu'ailleurs, les boisements et formations arborées sont très dépendants des actions humaines (irrigation, entretien, concurrence avec d'autres utilisations de l'espace, pollutions) ainsi que des aléas difficiles à contrer (salinité, recul du trait de côte...).

Les espaces boisés rendent de multiples services d'intérêt général (paysage, brise-vent, écologie, etc...), ils constituent des réservoirs de biodiversité et ont des fonctions essentielles de protection et valorisation de ce même territoire.

En effet, les arbres et les linéaires boisés sont indispensables au déplacement de la faune. Ils constituent des refuges, offrent de quoi se nourrir et pour certaines espèces, représentent des sites où se reproduire.



Répartition (en ha et en %) de l'occupation du sol dans le Parc naturel régional de Camargue

Au plan de la biodiversité, les espaces boisés constituent des lieux de vie pour de nombreuses espèces notamment les chauves-souris, les oiseaux ainsi que les insectes.

Mais, ils ne sont jamais rémunérateurs pour leurs propriétaires puisqu'il n'existe pas de filière bois. Leur protection et leur mise en valeur passent par des actions volontaristes pour lesquelles des problèmes de financement et de pérennité se posent chaque année.

Comme le montrent la carte et le graphique, les formations boisées sont marginales en termes de surface puisqu'elles ne représentent, au total, que 3,5% du territoire, soit 3 515 hectares. Le territoire étant principalement occupé par les zones humides, les zones cultivées et les zones en eau.

Elles n'en constituent pas moins des éléments essentiels pour l'aménagement, la gestion et la mise en valeur de ce territoire.



Erable de Montpellier © Jean E. Roche / Parc naturel régional de Camargue



La politique de reboisement du Parc naturel régional de Camargue

Le Conseil d'Administration du Parc proposa le 4 novembre 1983, un plan de régénération des espaces boisés sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional de Camargue pour lutter contre la régression des haies et des bosquets, victimes de l'épidémie de graphiose de l'orme sévissant depuis la fin des années 70, mais également de l'intensification agricole. En 1984, est mis en œuvre le programme dans le but de reconstituer le patrimoine arboré de la Camargue avec des essences indigènes, adaptées aux conditions du milieu, et des essences particulièrement bien implantées en Camargue.

« Reboisons la Camargue »

Opération phare, organisée chaque année en partenariat avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est une journée à destination des habitants du territoire du Parc pour leur distribuer des jeunes plants dont les essences sont adaptées aux caractéristiques écologiques de la Camargue.

Cette opération contribue à améliorer le cadre de vie de chacun, en restaurant les haies et boisements disparus ou amoindris au fil du temps et des usages.

C'est aussi un moyen efficace de préserver la faune utilisatrice de ces milieux et de lutter contre l'émergence d'espèces invasives au détriment d'espèces locales.

Plantés par la population locale, ces jeunes arbres sont destinés à enrayer le dépérissement des zones boisées occasionné par les maladies, l'action de l'homme (défrichage, pesticides,...) et certaines catastrophes naturelles telles que les inondations.

La finalité de cette opération pluriannuelle n'est pas tant de reverdir toute la Camargue mais réside plutôt dans le fait de sensibiliser la population à la nécessité de protéger et de respecter les espaces boisés et, par voie de conséquence, les fragiles écosystèmes qui en dépendent.

En effet, en plantant des arbres qu'ils choisissent parmi une liste élaborée par le Parc, le Parc naturel régional a souhaité que les habitants prennent conscience que les arbres font partie intégrante de leur cadre de vie bien au delà du simple rôle de rempart contre le vent tout en participant à la structuration du paysage.

Les espèces proposées par le Parc naturel régional sont celles qui se développent spontanément sur le territoire en fonction des réseaux hydrologiques existants sans pour autant avoir une finalité horticole particulière.

Egalement, pour renforcer cette politique et favoriser une meilleure prise en compte de ces milieux particuliers dans la gestion du territoire, le Parc naturel régional de Camargue et l'Association syndicale libre des radeaux de petite Camargue ont élaboré et mis en œuvre une **Charte forestière de territoire** en décembre 2004.



Ripisylve grand Rhône rive gauche © Opus Species / Parc naturel régional de Camargue

Le bilan qualitatif et quantitatif

La sensibilisation et la mobilisation des acteurs du territoire

Les arbres, même peu présents, font partie du cadre de vie et des paysages camarguais. Les boisements forestiers diffus, les linéaires de haies ou d'alignements d'arbres têtards, caractéristiques de la diversité et de l'identité territoriale, s'inscrivent en premier lieu dans cette logique de maintien de la biodiversité et des paysages.

En réponse à cette logique, un des principes du développement durable, que le Parc s'attache à respecter, consiste à favoriser la concertation et les partenariats entre les pouvoirs locaux et la population. À ce titre, une concertation permanente avec les habitants, exploitants agricoles, propriétaires fonciers et associations, est recherchée afin de trouver des solutions partagées sur les grandes questions environnementales, en l'occurrence, dans le cas présent, l'importance de reboiser certains secteurs du territoire et ainsi, aider à la prise de conscience mais aussi à la prise de décision individuelle.

Le Parc, par le biais de cette opération annuelle, a fait le choix d'intégrer les acteurs locaux. De surcroît, la faible participation financière, 2,50 euros par plant, permet de mobiliser les acteurs en les incitant à participer à cette action mais également à la poursuivre. Pour bénéficier de ce tarif relativement avantageux, chaque bénéficiaire doit répondre aux conditions générales d'attribution des arbres.

Un partenariat fort

Outre le financement important du Conseil régional (60%), de nombreux organismes œuvrent aux côtés du Parc naturel régional

L'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (I.R.S.T.E.A.), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'Office national des forêts (ONF), etc...) assurent la surveillance et la maintenance des zones forestières, ou réalisent des recherches permettant de mettre au point les nouvelles souches résistantes et les méthodes de lutte contre les maladies.

Le choix des essences : une étape fondamentale et évolutive

Les essences choisies par le Parc sont celles qui se développent spontanément sur le territoire et n'ont aucune finalité horticole particulière. Le réel objectif étant d'obtenir un « reverdissement » des milieux.

Au début des années 2000, une stratégie s'est mise en place afin de privilégier des essences plus endémiques. Par conséquent, ce choix doit répondre à deux critères principaux que sont :

L'utilisation des arbres

Puisque certains sont recommandés pour des haies, d'autres pour des bosquets, etc...

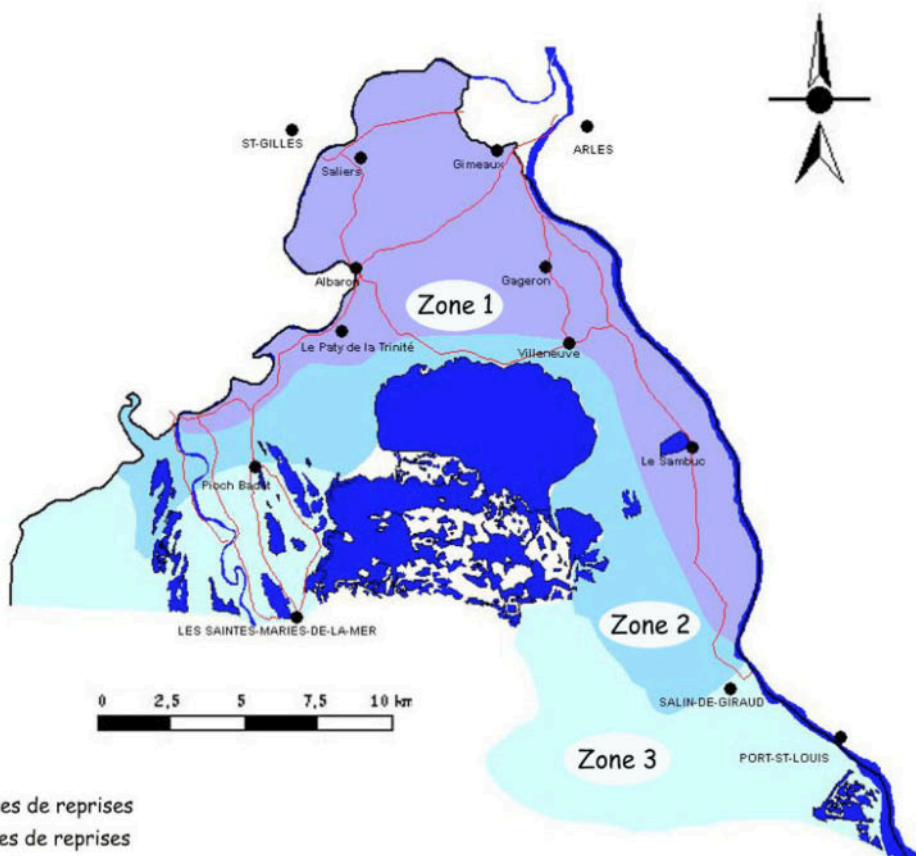
La nature du terrain

Le choix du bon substrat est en effet déterminant pour le développement des végétaux. La plupart d'entre eux dépendant fortement de conditions pédologiques assez strictes. Ce point est sûrement le plus important, or il est trop souvent négligé. Il explique en grande partie le taux d'échec de plantation très élevé (83% en 2010) sur l'ensemble du territoire du Parc.

- Sols légèrement salés
- Sols sablo-limoneux
- Sols limoneux secs
- Sols limoneux humides

Essences proposées	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
Laurier noble	●	●	●
Cornouiller sanguin	●	●	●
Aubépine monogyne	●	●	●
Figuier	●	●	●
Prunellier	●	●	●
Sureau noir	●	●	●
Filaire à feuilles étroites	●	●	●
Genévrier de Phénicie	●	●	●
Pistachier lentisque	●	●	●
Tamaris d'Europe	●	●	●
Atriplex	●	●	●
Chêne pubescent	●	●	●
Peuplier blanc	●	●	●
Peuplier gris	●	●	●
Robinier faux acacia	●	●	●
Cyprès de Provence	●	●	●
Orme champêtre	●	●	●
Micocoulier austral	●	●	●
saule blanc	●	●	●
Aulne glutineux	●	●	●
Erable de Montpellier	●	●	●
Frêne oxyphylle	●	●	●
Platane commun	●	●	●
Pin d'Alep	●	●	●
Pin parasol	●	●	●

- Essence possédant de très grandes chances de reprises
- Essence pouvant présenter des difficultés de reprises
- Essence déconseillées sur ce type de terrain



Réalisation : Pierre ROUAJEU - PNRC - Août 2002

La carte ci dessus présente les principales essences par types de sols rencontrés sur le territoire du Parc.

Etude des évolutions et chiffres clés

Dans le cadre de son plan de régénération des espaces boisés, la quantité totale de plants distribués depuis 30 ans par le Parc sur l'ensemble de son territoire est de l'ordre de 246 890 soit, en moyenne, 8 230 arbres distribués par opération. Durant ces 30 années, 2 301 planteurs volontaires se sont manifestés, ce qui représente une participation moyenne de 77 planteurs par opération. D'un point de vue quantitatif, 107 arbres ont été distribués en moyenne par planteur.

Le nombre d'arbres distribués

Entre la première décennie et la seconde, le nombre d'arbres distribués a chuté de 21%. Entre la seconde et dernière décennie, ce

nombre a également continué de chuter de manière encore plus significative, passant de 85 968 à 52 353, soit une régression de 39%. Au total, entre la première et la troisième décennie, le nombre d'arbres distribués a régressé de 52% suite à une participation plus faible des exploitants agricoles. Malgré ce déclin, le nombre d'arbres distribués reste satisfaisant avec une moyenne annuelle de 5 235 arbres distribués de 2004 à 2013 soit 71 arbres distribués par planteur.

Les essences distribuées : 49 essences proposées

Le cyprès de Provence, le tamaris d'Europe ainsi que l'Atriplex demeurent les essences les plus prisées des planteurs. Le cyprès de Provence se situe en première position puisqu'il est généralement planté en haie et représente un excellent brise-vent prêt à résister à toutes les bourrasques. D'un point de vue esthétique, il est très beau lorsqu'il est planté pour délimiter une longue allée.



Ripisylve grand Rhône rive gauche © Opus Species / Parc naturel régional de Camargue

Les planteurs volontaires

Les planteurs, pour une grande majorité d'entre eux, demeurent des habitués de ces opérations de reboisement et achètent de moins en moins de plants du fait qu'aujourd'hui, leur objectif prioritaire réside dans le simple fait d'apporter quelques retouches aux surfaces boisées de leur(s) propriété(s).

En nombre de planteurs, la dernière décennie se caractérise par un certain effet d'essoufflement puisque nous sommes passés de 864 à 740 planteurs volontaires.

Les résultats de l'enquête auprès des planteurs

Le Parc naturel régional a lancé une enquête de suivi et de satisfaction qui met en lumière les relations croisées entre les planteurs volontaires, le système d'organisation et les essences.

Leurs motivations

Elles sont de trois types :

- Embellir l'environnement pour l'accueil touristique (chambres d'hôtes, hôtels ou gîtes)
- Avoir des réserves de bois de chauffage
- Participer à l'évolution du paysage camarguais, réflexion écologique

Leurs préoccupations

Leur souci principal est de se protéger contre les lapins, les sangliers et les rongeurs. La préparation du sol n'occupe pour beaucoup qu'une place très secondaire alors qu'elle est primordiale pour la réussite des reprises. Ils ont en règle générale, peu ou pas assez de matériel adapté (tracteur et autres) à la préparation ou à l'entretien du sol.

Pour ceux qui consacrent du temps et des moyens à ces phases, le taux de réussite des reprises est très bon.

Ainsi, le taux d'échec très élevé, côtoyant les 80%, s'explique notamment par un manque d'entretien assez flagrant du à un déficit de temps et de matériel et aussi par des raisons climatiques difficiles, une qualité de plant pas encore optimale, l'épandage aérien des pesticides, les écobuages, les coupes ...

Etat des lieux des espaces boisés

Si l'on excepte les boisements artificiels qui entourent de nombreux mas, la forêt camarguaise contemporaine se limite aux formations rivulaires qui enserrant les bras du Rhône. Entre les deux bras principaux, la forêt a disparu notamment les vastes zones qui constituaient le Nord de la Camargue (bourrelets alluviaux et dunes fluviales). Aujourd'hui, ces terres sont dédiées à la culture. Pourtant, des traces de cette forêt jadis très étendue, peuvent être retrouvées étant donné que les boisements couvraient une bonne partie de la Camargue à l'époque romaine.

Les véritables boisements demeurent épars, sans réelle connectivité

Les boisements se répartissent de façon disparate sur l'ensemble du territoire et appartiennent pour bon nombre d'entre eux à des propriétaires privés. Au Nord, ils sont plutôt rares dans les zones agricoles où quelques haies brise-vent structurent le paysage.



Ripisylve grand Rhône rive droite © Opus Species / Parc naturel régional de Camargue

Au Sud, et particulièrement au sud du Vaccarès, des boisements plus étendus sont présents dont le Bois des Rièges qui renferme des genévriers.

Mais c'est surtout à l'Est des Saintes-Maries-de-la-Mer, entre le Petit Rhône et les salins d'Aigues-Morte, que l'on rencontre les plus grandes surfaces d'un seul tenant.

Les Espaces Boisés Classés, un classement salubre

Le classement en Espaces Boisés Classés (EBC) interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements (abattage, mise en culture, urbanisation, etc...).

Ce classement ne se limite pas aux grands ensembles arbustifs mais peut également s'appliquer à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies. La valeur des arbres classés est sans incidence sur le classement.

21% des formations boisées du Parc sont classées en EBC : classement salubre

La forêt corridor : un réseau écologique à préserver

La forêt alluviale feuillue est un paysage rare dans une Camargue qui compte moins de 4% de bois. Située en bordure du grand Rhône et du petit Rhône dans l'espace non endigué, elle est inondée régulièrement et fertilisée par les limons. Les peupliers dépassent aisément les 30 mètres de haut et de multiples arbustes (lauriers, troènes, fusains) développent un véritable port d'arbre. Difficile à pénétrer, **cette jungle méditerranéenne est le refuge d'une faune, à la fois riche et originale** (milans, hérons, chauves-souris, tritons, sangliers).

Emblématique du Rhône, le castor trouve là un site particulièrement favorable.

S'étirant le long des cours d'eau, les forêts galeries sont de véritables corridors naturels qui assurent une continuité entre les populations animales et végétales habitant les forêts dites de plaine, et offrent une halte aux oiseaux migrateurs.

Conservatoire de la biodiversité, elles rendent aussi de nombreux services tels que l'épuration des drainages agricoles, la protection des berges et la régulation de l'écoulement des eaux.

Le Bois de Tourtoulon, une zone exemplaire

Exploitées sans précaution ni ménagement à des fins agricoles, d'urbanisation ou pour l'ouverture de voies de communication, les ripisylves se font de plus en plus rares.

Or celle-ci, riveraine du Grand Rhône, est une magnifique forêt composée essentiellement de peupliers blancs de très haute taille et de Saules blancs. Ce remarquable corridor écologique forestier est la relique la plus importante de la forêt qui recouvrait autrefois toute la longueur des berges du Rhône.

Siège d'une biodiversité exceptionnelle, le Bois de Tourtoulon constitue un milieu complexe et fragile, aux utilités multiples. Il constitue une zone tampon très importante tant au regard du risque d'inondation par débordement du Grand Rhône que de la qualité des eaux



Ripisylve grand Rhône rive droite © Opus Species / Parc naturel régional de Camargue

C'est pourquoi **leur protection est au cœur du programme " Trame verte et bleue " visant à préserver et à restaurer les valeurs ainsi que les fonctions des paysages camarguais.**

Les boisements (bosquets, linéaires) traditionnels autour des mas : plusieurs fonctions

Installés traditionnellement autour des mas, ces boisements très typiques du paysage camarguais remplissent deux fonctions : un rôle de brise-vent pour protéger les habitations du Mistral (au Nord) conjugué à un rôle d'agrément (parc paysager, ombrage, par des arbres de place plutôt au Sud). Par ailleurs, des alignements marquent l'entrée des propriétés jusqu'au bâti, en simple ou en double allée. On note aussi le caractère très varié de ces boisements qui constituent parfois de véritables collections arborées.

L'arbre isolé et la haie : structures spatiales majeures

Au pays des espaces ouverts, l'arbre est roi car il tranche l'horizon et, vu d'en haut, il ponctue le territoire. Ces arbres ont une valeur paysagère au point qu'ils ont été dénombrés en 2003. Ils étaient, à cette époque, au nombre de 800 arbres isolés sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue.

Les haies contribuent, quant à elles, au maigre boisement de la Camargue. Leur réseau est lâche. Brefs segments dans la mosaïque des cultures, les haies soulignent davantage qu'elles ne séparent. Le maillage, déchiré par une riziculture intensive en tête du delta, résiste là où l'élevage subsiste et partout où le maraîchage et l'arboriculture se sont implantés. Au pays du mistral, le rôle brise-vent des haies est important.

N'empêche, les haies se trouvent être contestées pour l'obstacle qu'elles opposent aux traitements aériens des rizières et à la circulation d'engins de grande envergure. Elles souffrent parfois aussi de maladies.

Abris traditionnels pour la faune et la flore, filtres aussi des écoulements agricoles, elles trouvent en Camargue une fonction originale, celle d'éloigner les flamants roses puisqu'elles servent d'écrans à ces derniers. Ces échassiers, dont certains pillent les rizières au moment de la mise en eau, préfèrent très nettement les horizons dégagés.

Ainsi, depuis 1984 et par l'intermédiaire du programme d'aide au reboisement, le Parc a permis la croissance de près de 42000 plants (qui ont survécu soit 17% du nombre de plants total) et contribué à l'amélioration de la qualité du paysage, autour des mas notamment. Cette politique mériterait de s'étendre à l'espace agricole en tête du delta au moins, si l'on ne veut pas voir les lignes d'arbres s'y réduire à l'extrême.

Les arbres remarquables

Les arbres exceptionnels par leur âge, leurs dimensions, leurs formes, leur passé ou encore leur légende sont appelés Arbres Remarquables. Ils représentent un patrimoine naturel et culturel pour le PNR. Une étude en 2005 a dénombré 57 arbres remarquables et 10 bosquets paysagers



Ripisylve grand Rhône rive droite © Opus Species / Parc naturel régional de Camargue

La Charte Forestière de Territoire du Parc naturel régional de Camargue : un outil d'orientation pour la protection et préservation de ces espaces boisés

Les formations boisées sont peu nombreuses mais possèdent une importante diversité (résineux, milieux humides et feuillus...). Dans ce contexte, l'esprit général de la Charte est de protéger et préserver ce patrimoine rare et exceptionnel pour :

- Mieux connaître et faire connaître l'intérêt des boisements et des formations arborées en Camargue,
- Mettre en place des outils techniques mais également financiers de gestion pérenne et concertée des formations boisées et arborées existantes,
- Restaurer, réhabiliter et promouvoir la création de formations boisées et arborées sur des zones pilotes.

Les enjeux de l'arbre en Camargue

L'arbre : symbole de vie et élément indissociable du paysage camarguais

La préservation du paysage camarguais est l'un des axes forts de la politique du Parc pour la gestion de son territoire. À ce titre, l'arbre représente un élément majeur de la structure du paysage. C'est souvent le premier végétal que l'on amène. Il constitue une base de travail dans la création de volumes. Il est l'élément végétal vertical par excellence qui prête à l'imaginaire et à la qualité de vie. Même s'il demeure peu présent, l'arbre fait partie des éléments du paysage et donne du relief à cette vaste plaine deltaïque. Qu'il soit isolé, éparé ou en bosquet,

d'alignement, de massif boisé ou sur les berges des cours d'eau, le long d'une route, d'un pâturage, l'arbre est un symbole de vie et représente un élément marquant et structurant du paysage.

L'arbre : élément de mise en valeur des entrées de mas et élément d'harmonisation de la silhouette des exploitations agricoles

Afin de souligner les entrées, la plantation d'un arbre ou d'un bosquet à l'entrée d'un mas ou d'une exploitation, ou la plantation d'un mail d'arbres au bord d'une allée oriente naturellement le visiteur et donne plus de caractère à l'entrée du site en participant activement à l'embellissement extérieur du mas ou de l'exploitation. Il protège aussi du mistral.

L'arbre : réservoir et activateur de biodiversité

En Camargue, l'arbre occupe une place secondaire mais joue pourtant un rôle fondamental puisqu'au regard de certains groupes végétaux dotés d'une multitude d'espèces, et de par sa complexité et la diversité de ses strates (du souterrain à l'aérien), l'arbre constitue un véritable biotope associé à tout un cortège d'entités vivantes : micro-organismes, végétaux, insectes, oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères, qui associés à l'arbre, vont profiter de son réseau racinaire, de ses branches, de ses feuilles, de son tronc comme support, ressource alimentaire et habitat.

L'ensemble des arbres connectés à l'échelle du territoire du Parc permet leur circulation et leur diffusion entre les espaces cultivés et sauvages.



Ripsylve grand Rhône rive droite © Opus Species / Parc naturel régional de Camargue

L'arbre champêtre dans la trame verte et bleue : une diversité nécessaire et des rôles irremplaçables

L'arbre, insuffisamment présent en Camargue, ne peut pallier toutes les atteintes que subit la biodiversité et ne peut la protéger de toutes les menaces qui pèsent sur elle.

Pour autant, là où l'arbre disparaît, là où l'arboret est insuffisant, dans les espaces cultivés, la biodiversité s'étiole et s'appauvrit.

C'est pourquoi, il est nécessaire de maintenir une trame arborée minimale qui puisse participer, parmi d'autres éléments fixes ou pérennes, à fixer et à distribuer la vie sur l'ensemble du territoire du Parc.

L'arbre est à la fois une entité vivante et un habitat pour de nombreuses espèces, à la fois source de biodiversité et infrastructure utile aux continuités écologiques. Il joue de multiples rôles et rend de nombreux services, quelles que soient sa localisation et les diverses formes que prennent ses associations : haies, alignements, bosquets adaptés aux variations des milieux et façonnés par la main de l'homme.

L'arbre et la trame verte, que l'on qualifie injustement « d'ordinaires » sont une véritable opportunité pour diffuser et « relocaliser » la nature en tous lieux, et non pas uniquement dans les zones dédiées. Ils offrent une solution adaptée pour restaurer une nécessaire cohérence écologique, sans concurrencer les activités humaines et notamment la riziculture, mais au contraire en les protégeant et en les optimisant.

Ils permettent d'agir transversalement sur plusieurs fronts et d'atteindre partiellement d'autres objectifs de préservation de l'environnement que sont : l'eau, le sol, l'air et le carbone, le climat, l'énergie, la productivité agricole, la qualité des paysages et du cadre de vie.

Les haies : des espaces de protection pour les Chiroptères

- Dans le cadre du projet Life+ Chiro Med, la création de 20 km de haies a permis d'assurer une continuité écologique pour les Chiroptères qui utilisent les haies lors de leurs déplacements, pour se protéger du vent, de la lumière et des prédateurs, ou pour se nourrir. Ces structures verticales du paysage, nombreuses en Camargue, constituent donc un élément essentiel pour le bon maintien des colonies de chauves-souris. Cette action s'inscrivait dans un programme visant à stopper la perte et l'altération des milieux naturels de chasse et de transit des Chiroptères par la création de corridors boisés pour offrir des terrains de chasse supplémentaires et proposer des espaces de reconquête aux chauves-souris. Ce réseau de haies a été planté chez des propriétaires privés, sur les terrains du Conseil général des Bouches-du-Rhône ainsi que sur les terrains du Conservatoires du littoral.



Mas de Beaujeu © Jean E. Roche / Parc naturel régional de Camargue

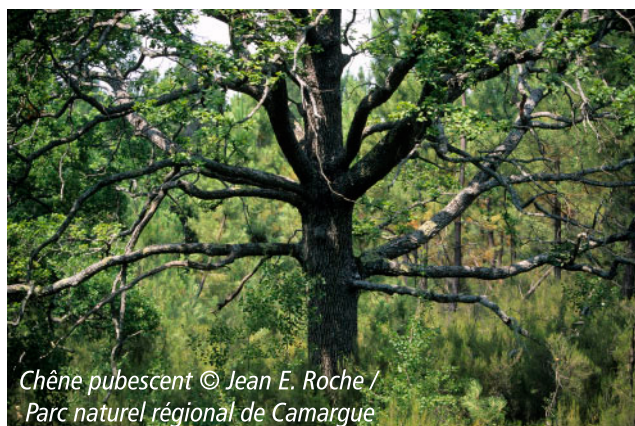
Les perspectives pour la politique de reboisement

Le facteur déclenchant la volonté de reboiser fut sans nul doute le dépérissement de l'orme causé par la graphiose au début des années 80. Les objectifs du Parc étaient alors définis comme tels : sensibiliser et inciter les habitants à planter autour de leur(s) habitation(s) pour compenser les pertes, mettre en place des alignements sur les chemins d'accès et créer des petits bosquets près des mas.

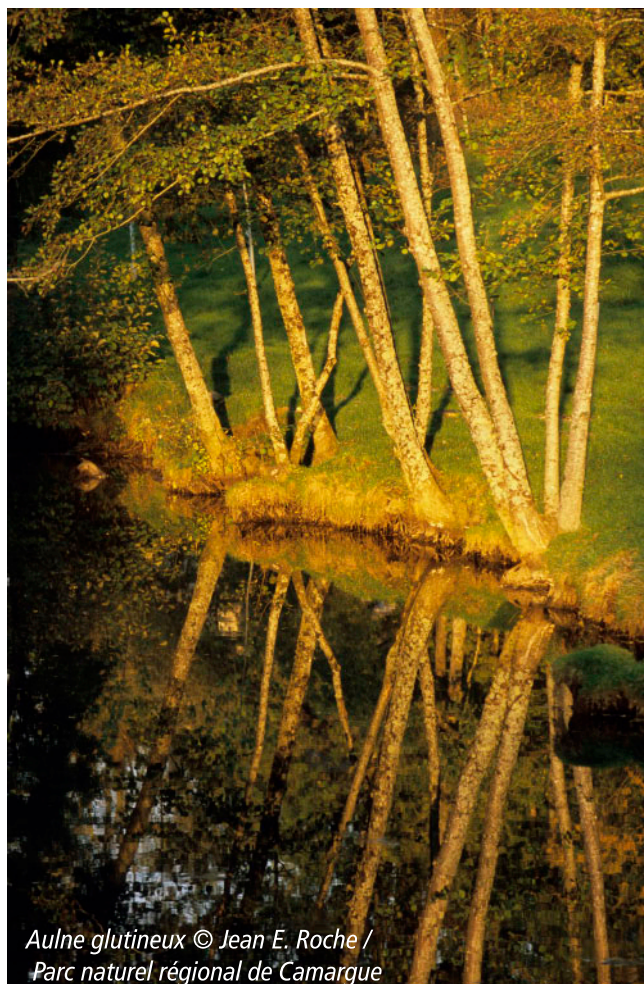
Après 30 ans d'opérations de reboisement, que deviennent réellement les objectifs du Parc en matière de repeuplement ? Aujourd'hui, les gestionnaires d'espaces naturels sont confrontés au problème de gestion des paysages. Ce faisant, de nombreuses structures départementales, régionales voire même nationales réfléchissent à de nouvelles orientations possibles.

Faut-il garder, sauver, recréer ou inventer le paysage de demain ?

Le séminaire abordera ces différents scénarii et permettra d'obtenir des éléments de réponse grâce aux interventions et échanges de spécialistes sélectionnés et reconnus comme des historiens, géographes, ingénieurs-paysagistes, écologues...



Chêne pubescent © Jean E. Roche / Parc naturel régional de Camargue



Aulne glutineux © Jean E. Roche / Parc naturel régional de Camargue